

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**DNCA Europe Smaller Companies Fund (I/A(EUR) ISIN: LU0095827381),
un compartiment de Natixis International Funds (Lux) I SICAV**
Société de gestion et Promoteur : Natixis Investment Managers S.A., société du groupe Natixis
Gestionnaire d'investissement : DNCA Finance, société du groupe Natixis

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du fonds DNCA Europe Smaller Companies Fund (ci-après le « Fonds ») est d'obtenir une croissance du capital sur le long terme. En parallèle, le Fonds applique une approche d'investissement socialement responsable (« ISR ») en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans son analyse fondamentale.

Politique d'investissement :

Le Fonds investit au moins deux tiers du total de ses actifs dans des titres de participation de petites entreprises européennes ayant une capitalisation boursière comprise entre 300 millions et 8 milliards d'euros, et qui ont leur siège social ou réalisent leurs principales opérations en Europe. Les investissements en actions du Fonds peuvent inclure des actions ordinaires, des instruments liés à des actions à titre accessoire tels que les bons de souscription, des obligations liées à des actions et des obligations convertibles dont la valeur est dérivée de celle de l'un quelconque desdits titres de participation ainsi que des certificats représentatifs de titres relatifs à l'un de ces investissements en actions.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers du total de ses actifs dans des valeurs mobilières autres que celles susmentionnées, ainsi que dans des instruments du marché monétaire, des liquidités et avoirs. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des parts d'organismes de placement collectif.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et base sa sélection de titres sur l'analyse des fondamentaux, recherchant principalement des sociétés dont les bénéfices semblent croître plus rapidement et plus durablement que la moyenne.

Le Fonds a recours à une stratégie basée sur ses convictions d'investissement qui repose sur une application simultanée de l'approche de qualité GARP (de l'anglais « Quality Growth At a Reasonable Price » ou croissance de qualité à un prix raisonnable), laquelle se définit comme une stratégie de sélection d'investissements qui cherche à combiner l'aspect « croissance » (c. -à-d. des valeurs présentant un fort potentiel de croissance) avec l'aspect « prix raisonnable » (c. -à-d. un cours susceptible d'augmenter par rapport à ce potentiel de croissance), et de l'approche ISR.

Le Gestionnaire d'investissement opte systématiquement pour des valeurs basées (i) sur des caractéristiques telles que la qualité de la marque, de la gestion et des états financiers tout en offrant des perspectives de croissance visible et durable sur le moyen-long terme et (ii) sur une approche ISR qui repose sur une intégration des facteurs ESG tout au long du processus d'investissement. Cependant, le Fonds n'a pas encore reçu le label IRS de France. L'approche IRS se base sur l'intégration des facteurs ESG par le biais d'un modèle exclusif ESG qui permet de conduire une analyse sans considération de secteurs prédéterminés. Elle évalue chaque société en s'appuyant sur des indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs. Les informations quantitatives sont obtenues à partir d'un outil d'analyse interne permettant de sélectionner les meilleurs émetteurs au sein d'un univers d'investissement donné et de données extra-financières communiquées par ces derniers. L'univers d'investissement exclut systématiquement

les sociétés impliquées dans la production d'armes controversées, d'armes à sous-munitions, de mines antipersonnel, de charbon ou de tabac ou les sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les recommandations de l'OCDE prévues pour les sociétés multinationales. L'évaluation qualitative s'effectue à partir d'informations factuelles publiées par les sociétés et d'entretiens réalisés avec les membres de la direction.

Pour toutes informations supplémentaires relatives aux critères ESG utilisés par le Gestionnaire d'investissement, veuillez consulter la « Politique d'intégration des facteurs ESG » disponible sur son site Internet. L'évaluation porte sur des critères environnementaux (empreinte environnementale, chaîne d'approvisionnement responsable, consommation d'eau et d'énergie, gestion des émissions de CO₂, production de déchets), des critères sociaux (conditions de travail, traitement des employés [sécurité, bien-être, diversité, représentation, salaires] et qualité des produits ou des services offerts) et des critères de gouvernance (structure du capital, protections des actionnaires minoritaires, conseil d'administration et équipe de direction, rémunération des dirigeants, responsabilité et transparence fiscale, éthique commerciale).

Sur la base de ces évaluations, chaque émetteur obtient un score final unique calculé à partir de la moyenne équi pondérée des critères ESG. Toute société classée en dessous d'un seuil minimum est exclue du portefeuille. Le score ESG du Fonds sera à tout moment supérieur à la moyenne des quatre meilleurs quintiles de l'Indice de référence. Les achats d'actions sont alors calibrés selon le potentiel haussier estimé, d'un point de vue financier.

Les critères ESG s'appliquent à tout moment pour au moins 90 % des actifs nets du Fonds. Le fait pour le Fonds d'appliquer ces critères ESG l'empêchera d'investir dans certaines actions en raison de leurs caractéristiques ESG non financières et indépendamment de leurs aspects financiers intrinsèques. L'approche de qualité GARP peut introduire un parti pris pour certains secteurs.

Pour les investisseurs français, le Fonds est éligible au plan d'épargne en actions appelé « PEA ».

À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement. Il peut également conclure des opérations de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que des contrats de mise en pension.

La Devise de référence du Fonds est l'euro.

Uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice MSCI Europe Small Cap Index. Le Fonds n'est soumis à aucune contrainte en matière d'indice et peut par conséquent s'en écarter considérablement.

Les actionnaires peuvent obtenir le rachat de leurs Actions sur demande, lors de tout jour ouvrable au Luxembourg. Le revenu généré par le Fonds est distribué s'il s'agit d'Actions de distribution et réinvesti s'il s'agit d'Actions de capitalisation. Veuillez lire la section du Prospectus intitulée « Souscription, transfert, conversion et rachat d'Actions » pour de plus amples renseignements.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← Rendement généralement inférieur | Rendement généralement supérieur → Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce classement sur l'échelle de l'indicateur synthétique de risque et de rendement s'explique par l'allocation du Fonds aux marchés d'actions. Les données historiques ne sont pas nécessairement une indication fiable des données futures. La catégorie de risque susmentionnée n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps. Le capital du Fonds n'est pas garanti et sa valeur n'est pas protégée. La catégorie la moins risquée n'est pas totalement exempte de risque.

Les risques suivants sont importants pour le Fonds, mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique :

Risque lié aux petites capitalisations : Les fonds qui investissent dans des sociétés de petites capitalisations boursières peuvent être particulièrement sensibles aux fluctuations de cours prononcées et à certaines fluctuations du marché, et peuvent avoir plus de difficultés à vendre leurs titres rapidement et facilement.

Risque lié aux actions axées sur la croissance/valeur : La valeur des placements en actions est généralement soumise à des fluctuations de plus grandes amplitudes que celle des placements en obligations, mais présente également un potentiel d'appréciation supérieur. La valeur des investissements en actions peut parfois fluctuer de manière importante en réponse aux activités et aux résultats de certaines sociétés, ou en lien avec le marché ou la

conjuncture économique. En outre, les fonds peuvent détenir des actions axées sur la croissance ou sur la valeur ; les cours des actions axées sur la croissance sont généralement plus sensibles à certaines fluctuations du marché, car ils sont souvent soumis à des facteurs tels que les prévisions de bénéfices futurs, pouvant évoluer en fonction des conditions du marché, tandis que les actions axées sur la valeur peuvent être sous-évaluées par le marché pendant de longues périodes.

Veuillez lire la section du Prospectus intitulée « Risques spécifiques » pour de plus amples renseignements sur les risques.

Frais inhérents au Fonds

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais par Catégorie d'actions – Catégorie d'actions I

Frais ponctuels facturés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée 4,00 %

Frais de sortie Aucun *

Ces chiffres constituent les pourcentages maximums pouvant être déduits des fonds que vous avez engagés.

Frais prélevés par le Fonds sur une période d'un an

Frais courants 1,20 % par an

Ratio des frais totaux (TER)

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance Aucune

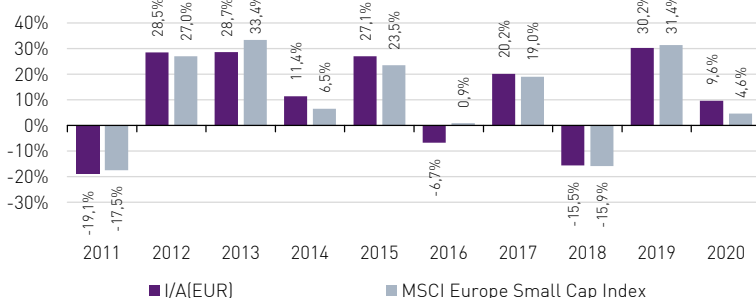
Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des chiffres maximums. Il est possible que vous payiez moins – pour en savoir plus, veuillez consulter votre conseiller financier.

* Un prélèvement pouvant aller jusqu'à 2,00 % peut être appliqué à tout investisseur pratiquant une activité de négoce excessive ou effectuant des activités de market timing.

Concernant les frais courants, le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2020. Sont exclus de ce montant les frais de transaction du portefeuille, hormis les frais d'entrée ou de sortie payés par la SICAV lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour de plus amples renseignements concernant les frais, veuillez lire les chapitres « Commissions et frais » et « Souscription, transfert, conversion et rachat d'actions » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.im.natixis.com/intl/intl-fund-documents.

Performances passées



La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future.

Le diagramme illustre la performance de la Catégorie d'actions I/A(EUR), dans sa devise de cotation, nette des frais courants et hors droits d'entrée et de sortie, ainsi que celle de l'indice MSCI Europe Small Cap Index.

La performance du Fonds n'est pas liée à celle de l'Indice de référence. L'Indice de référence doit être utilisé à titre comparatif.

Date de création du Fonds : 23 février 1996.

Informations pratiques

Dépositaire et Agent administratif du Fonds

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
80, route d'Esch
L-1470 Luxembourg

Heure limite : J à 13 h 30 (heure du Luxembourg)

Des informations complémentaires concernant la SICAV et le Fonds (dont la version anglaise du prospectus complet, des rapports et des comptes de la SICAV dans son ensemble), ainsi que la procédure d'échange d'Actions d'un compartiment à un autre, sont disponibles gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société de gestion ou du Dépositaire et Agent administratif. Le prix par action du Fonds peut être obtenu à l'adresse im.natixis.com ou au siège social de la Société de gestion ou de l'Agent administratif.

Les actifs et passifs de chaque compartiment étant séparés, les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un compartiment donné sont limités aux actifs de ce compartiment, sauf stipulation contraire dans les documents constitutifs de la SICAV.

Le Fonds peut être assujéti à un régime fiscal spécifique au Luxembourg, ce qui, selon votre pays de résidence, peut avoir un impact sur votre investissement. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre conseiller.

De plus amples informations relatives à la politique de rémunération mise à jour de la Société de gestion qui décrit le mode de calcul et d'attribution de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur le site Internet suivant : <https://im.natixis.com/intl/regulatory-information>. Une copie papier de la politique de rémunération est également disponible sans frais et sur demande adressée à la Société de gestion.

Société de gestion :

Natixis Investment Managers S.A.
2, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg

Informations complémentaires

Catégorie d'actions	ISIN	Types d'investisseurs	Devises	Investissement initial minimum**	Participation minimum**	Politique de dividendes	TER
I/A(EUR)	LU0095827381	Investisseurs institutionnels	Euro	100 000 EUR	1 action	Capitalisation	1,20 % par an
I/A(SGD)	LU0648006475	Investisseurs institutionnels	Dollar de Singapour	100 000 EUR	1 action	Capitalisation	1,20 % par an
I/D(EUR)	LU0095828272	Investisseurs institutionnels	Euro	100 000 EUR	1 action	Distribution	1,20 % par an
I/A(USD)	LU1272194439	Investisseurs institutionnels	Dollar américain	100 000 EUR	1 action	Capitalisation	1,20 % par an
H-I/A(USD)	LU1272194512	Investisseurs institutionnels	Dollar américain	100 000 EUR	1 action	Capitalisation	1,20 % par an

**ou un montant équivalent dans la devise de la Catégorie d'actions concernée, lorsque l'Investissement initial minimum/le Montant minimum de détention est exprimé en devises.

La responsabilité de Natixis Investment Managers S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Natixis Investment Managers S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23 avril 2021.